



**Association Québécoise de Défense des Retraités et
Préretraités du Québec**

1090 rue de l'Église, bureau 204
Verdun (QC) H4G 2N5
514 935-1551, poste 0 Sans frais 1 877-935-1551
info@aqdr.org www.aqdr.org

CRC - 019M
C.P. - PL 101
Lutte contre
la maltraitance
des aînés

AUDITIONS PUBLIQUES SUR LE PROJET DE LOI NO 101 VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES ÂÎNÉS ET TOUTE AUTRE PERSONNE MAJEURE EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

Le 29 septembre 2021

Résumé de l'audition de Nelson Ojeda représentant l'AQDR Nationale

1. Présentation de l'AQDR, sa mission auprès des aînés.

L'AQDR a pour mission la défense collective des droits économiques, politiques, sociaux et culturels des personnes à la retraite ou à la préretraite. Elle porte leur voix sur la place publique, représente leurs droits et agit comme moteur de changement pour l'amélioration de leur qualité de vie. Les activités à portée sociale et politique sont au cœur de la programmation annuelle de l'Association.

L'AQDR place la personne humaine, ses droits et ses libertés intrinsèques au premier rang de ses préoccupations. Parmi les valeurs que promeut l'AQDR se retrouvent l'établissement de rapports sociaux fondés sur la justice, la liberté, l'autonomie et l'intégrité physique et psychologique de la personne. Ces valeurs représentent les conditions nécessaires au respect et à la dignité de la personne.

Cet organisme existe depuis 35 ans.

2. Délai trop court pour rédiger un Mémoire sur la maltraitance envers les personnes âgées

Nous avons eu moins de 2 semaines pour nous préparer à la Commission parlementaire sur le thème de la maltraitance envers les personnes âgées. Ce délai fut trop court et ne nous a pas permis de rédiger un Mémoire comme nous aurions souhaité le faire. Nous avons une très petite équipe et il a fallu prendre les « bouchées doubles » pour nous préparer à cette Audition.

Cet état de choses est d'autant plus vrai compte tenu des circonstances entourant la présente crise sanitaire qui demande beaucoup d'ajustements et d'effort en plus afin de rejoindre nos membres et nos partenaires-collaborateurs.

3. La diversité culturelle vs la maltraitance

Comme vous le savez tous, près du 80 % de l'immigration de la province du Québec se trouvent dans les grandes agglomérations de population (les grandes villes) dont 70% des aînés immigrants habitant Montréal. De plus, 44% des aînés montréalais sont nés dans un autre pays que le Canada.

Nous considérons important de rappeler la diversité culturelle de Montréal et le fait que de nombreux aînés sont allophones. Pourquoi est-ce important?

Parce que les personnes âgées allophones se retrouvent beaucoup plus vulnérables à la maltraitance ~~compte tenu tout~~ particulièrement à cause de la barrière de la langue et de leur parcours migratoire. Si elles ont été parrainées par l'un de leurs enfants, il peut arriver que des situations de maltraitance voit le jour à cause du fait qu'elles ne connaissent pas les Lois en vigueur au Québec de même que leurs droits. Il importe donc de mettre de l'avant des initiatives et des messages clairs afin de faire connaître ce visage de la maltraitance.

4. Participation au comité national de lutte à la maltraitance envers les personnes âgées issues des communautés culturelles

Depuis plus de 8 ans, nous participons au comité national afin de contrer la maltraitance envers les personnes âgées d'origine immigrante. Cela signifie œuvrer à implanter un plan d'action conforme aux besoins de cette population cible, à sensibiliser la clientèle aux différents types de maltraitance et à s'assurer de diffuser l'information quant aux services et ressources disponibles lorsqu'une personne doit faire face à ce type de situation et ce, dans différentes langues.

Cela veut aussi dire de créer de nouveaux outils adaptés afin de rejoindre cette clientèle. Nous avons pensé à du théâtre-forum, des capsules non verbales, des groupes-discussions, etc. Ces initiatives sont souvent taillées sur mesure pour les âgés issus de l'immigration, car elles utilisent des langages universels, pensons aux gestes, à la mise en lumière de situations rejoignant tous les âgés. Souvent les intervenants, acteurs et participants de ces actions étaient des âgés issus de l'immigration. Se voir permet de mieux s'associer au message rendu.

Les actions de l'AQDR vont aussi dans le sens de contribuer à l'amélioration du bien-être de tous les âgés quelle que soit leur origine et ce, quel que soit le contexte. Entre autres, nous avons dû soutenir les âgés plus vulnérables pendant la pandémie. Nous avons constaté beaucoup d'âgisme et de maltraitance financière et psychologique. Les besoins sont criants!

5. Importance de faire en sorte que les âgés soit des sujets et des partenaires plutôt que des objets ...

Il est fondamental d'impliquer les âgés dans ~~la résolution de problèmes et la~~ recherche de solutions aux problèmes de la maltraitance. Ils ne sont pas malades, ils sont simplement vieillissants. Comme une majorité est encore très active, nous considérons important de réitérer qu'ils doivent être dans la création de solutions aux problèmes.

Lorsqu'il s'agit de maltraitance, on doit réitérer que les âgés de toutes origines ne veulent pas porter plainte contre leurs enfants ou leurs petits-enfants. Il faut donc prévoir des moyens de les faire évoluer dans leur réflexion et les rassurer car ils ne veulent pas que

leurs enfants fassent de la prison. C'est de réfléchir à la prévention de la maltraitance.

Ça nécessite du temps mais également l'implication de partenaires communautaires de première ligne qui les connaissent personnellement et qui peuvent influencer leur décision.

6. Laisser place aux organismes communautaires de première ligne et leur offrir un meilleur soutien financier pour qu'ils soient en mesure de contrer efficacement la maltraitance.

Plusieurs organismes communautaires n'ont pas pour mission de contrer la maltraitance. Mais cela ne les empêche pas de vouloir travailler à soutenir leurs membres et leur clientèle en diffusant des informations, des pièces de théâtre ou tout autre moyen mis en place pour contrer la maltraitance. Par contre, sans financement additionnel et compte tenu de leur équipe très souvent réduite et formée presque exclusivement de bénévoles, ils ne peuvent pas s'investir de façon efficace face à cette problématique. Il est donc important d'augmenter leur soutien financier afin qu'ils puissent s'investir davantage face à la problématique.

Les organismes communautaires doivent être partie intégrante de toutes les démarches et de tous les comités intersectoriels. Leur rôle auprès des aînés a un impact sur le taux de participation aux différentes activités. Ils connaissent leur clientèle et savent ce qui fonctionne et ce qui ne peut être efficace. Ils connaissent les besoins criants de leur clientèle.

Nous devons mentionner que les intervenants de milieu qui développent des liens très personnalisés avec les aînés, jouent un rôle clé et peuvent faire les ponts avec les services et les ressources face aux situations problématiques vécues par les personnes aînées. On doit non seulement les maintenir en place dans les différents milieux tels que les HLM, résidences privées, etc. mais également mettre en lumière le rôle qu'ils jouent auprès des aînés. Ils sont essentiels dans la prévention de la maltraitance mais également pour les aider à se sortir de leur problématique.

Des liens peuvent alors être faits avec les agents sociocommunautaires des services policiers, de la Ligne Aide-abus-aînés ou avec l'organisme communautaire SOS aînés maltraitance

soit Anne-Marie Gauthier qui intervient dans une très grande majorité de situations de maltraitance et ce, pour l'ensemble du Québec. Il est important de souligner et d'encourager les lieux de concertation aînés et celles liées à la lutte à la maltraitance. Ces instances permettent un maillage des actions et la mise en commun des ressources et des savoirs.

7. Développer des systèmes de communication valides et solides.

Les liens entre le système soit les représentants du gouvernement et des CIUSSS et CISSS doivent être renforcés permettant une communication rapide et efficace.

Pendant la pandémie, le système de communication fut efficace pour les personnes parlant les langues officielles soit le français et/ou l'anglais.

Par ailleurs, les personnes allophones n'obtenaient l'information sur les consignes gouvernementales que 2 ou 3 jours plus tard car des organismes dédiés aux communautés tels que ACCÉSSS se sont investis à traduire les messages du gouvernement. Ce délai a eu des impacts puisque certaines personnes aînées n'ayant pas l'information ont été victimes d'attitudes et de comportements âgistes. Certains ont aussi vécu de la maltraitance financière car ils ne pouvaient aller à l'épicerie et laissaient leur carte de débit à des voisins qu'ils connaissaient peu.

8. Création d'un « protecteur » de l'aîné, de le handicapé et de toutes les personnes vulnérables.

Nous recommandons de créer un représentant du gouvernement spécialement dédié à protéger les personnes plus vulnérables telles que les personnes aînées ou handicapées.

9. Faire connaître les Lois existantes et les droits des aînés.

Nous constatons que les personnes aînées ne connaissent pas les Lois. Il est donc fondamental de faire connaître les lois importantes dont celle en matière de logement, à toutes les personnes aînées quelle que soit leur origine.

À titre d'exemple, plusieurs intervenants communautaires ont constaté que les aînés ne connaissent pas la **Loi relative au logement. Lorsqu'une personne aînée a 70 ans ou plus, qu'elle habite un logement depuis plus de 10 ans et qui est éligible à un loyer à prix modique, elle ne peut être évincée par son propriétaire.** Malheureusement, ce type de situation arrive trop fréquemment et c'est de la MALTRAITANCE.

Quant aux droits des aînés, nous en avons parlé à la Coordinatrice nationale pour les communautés culturelles et elle a pris bonne note de notre recommandation. Nous travaillons actuellement au développement de nouveaux outils soit des capsules vidéos et des entrevues avec des experts de la CDPDJ, du Curateur Public, d'Éducaloi, etc. afin que les aînés de toute origine connaissent mieux leurs droits face aux services dans les hôpitaux, les résidences ou les CHSLD, face à la Charte des droits et libertés, etc.

Le gouvernement doit être à l'écoute de nos suggestions et recommandations.

Nous recommandons aussi d'augmenter les amendes afin de décourager les propriétaires ou toute personne maltraitante à commettre ces gestes inacceptables quel que soit l'endroit d'habitation de la personne aînée.

Il y a de la maltraitance dans les résidences privées et les CHSLD mais aussi dans les familles.

Dernier point : obligation permanente d'enquête dans les cas des décès douteux dans contexte de négligence;; ceci inclus, aussi, les différents établissements soit résidences privées et CHSLD.

NELSON OJEDA
AQDR NATIONALE